



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE

Section Belgique

La Présidente

Bruxelles, le 6 mars 2023

NV

Compte rendu de l'Assemblée générale statutaire de la Section Belgique de l'AIACE, tenue le 3 mars 2023 au Bâtiment Charlemagne, rue de la Loi 170 à 1040 Bruxelles

Raffaella Longoni, Vice-présidente de la Section Belgique de l'AIACE (ci-après AIACE-BE), souhaite la bienvenue aux participants et invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des membres décédés au cours de l'année écoulée. Elle annonce qu'en l'absence du Président de l'AIACE-BE, Erik Halskov, elle assurera la présidence de l'Assemblée générale et présente ensuite la tribune, qui comprend, outre elle-même:

- Christian Roques, Directeur général adjoint HR-DDG - Opérations, Felipe Moreno Madrid, Chef d'unité HR D2 - Assistance au personnel actif et retraité, Polya Mihaylova, Chef d'unité adjoint HR D2 004 - Support social et relations avec le personnel retraité, Alan Lenglet, Chef d'équipe HR D2 004, Alexander Gember-Wiesike, Directeur PMO - Office Gestion et liquidation des droits individuels, Christian Braun, Assistant confirmé – Chef d'équipe «Pensions de survie», Sarah Ironside, Chef de secteur PMO.3 004 – «Autorisations médicales», Cezary Proficz, Chef d'unité adjoint PMO.6 001 – «IT portfolio, programme and project office»,
- Pierre Blanchard (responsable des dossiers RCAM/PMO, Statut, Méthode, ainsi que du site web), Nadine Wraith (Secrétaire générale de l'AIACE-BE), Philippe Loir (Coordination des bénévoles sociaux), Gilbert Lybaert (Gestion des membres, Finances), Monique Théâtre (Rédactrice en chef de l'Apropos), Christian Waeterloos (Trésorier), Éliane Van Tilborg (Maisons de repos et maisons de repos et de soins), Félix Gérardon (Groupe technique de rémunération, Statut, Méthode, Pensions) et Alan Hick (Activités festives et de loisirs).

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modifications.

2. Intervention des représentants de l'Administration et du PMO

Felipe Moreno Madrid salue le rôle important que l'AIACE-BE a joué pendant la période du Covid et qu'elle continue à jouer maintenant. Il remercie en particulier Erik Halskov pour la relation constructive de type gagnant-gagnant qu'il a contribué à instaurer entre l'Administration et l'AIACE, ainsi que Philippe Loir pour avoir assuré en permanence une présence sur le terrain avec son équipe de bénévoles sociaux. Il évoque ensuite plusieurs points qu'il juge importants :

- La politique d'accès aux immeubles : un nouveau contrat cadre a été conclu en matière de sécurité et les nouveaux gardes ne sont pas toujours familiarisés avec les modalités d'accès des pensionnés. Des efforts sont entrepris pour régler ce problème et une solution globale sera recherchée.. La Présidente intervient pour souligner un manque de cohérence entre les règles d'accès et demande à la DG HR de préciser les dispositions applicables, qui seront ensuite diffusées par l'AIACE-BE sous forme d'un Info-Membres.
- La valorisation de l'expertise des Anciens : la DG HR souhaite améliorer les relations intergénérationnelles, notamment dans le cadre du programme «Active Senior», et assurer un meilleur alignement de l'offre et de la demande. Il est noté que la participation des Anciens aux jurys de concours donne de bons résultats.
- Teams after EC : il s'agit d'un réseau social qui doit permettre aux pensionnés de garder le contact entre eux.

Alexander Gember-Wiesike remercie les ambassadeurs de l'Association pour leur aide précieuse, qui contribue à renforcer encore les relations entre l'Administration et l'AIACE-BE. Il annonce qu'une présence de collègues du PMO, et notamment une antenne du PMO.3, sera de nouveau possible dans les locaux de l'AIACE-BE, ce qui permettra de rétablir la situation d'avant le Covid. L'utilisation de l'application PMO Mobile, qui permet l'accès par smartphone à certaines fonctions du RCAM en ligne, est encouragée. La coopération entre le PMO, d'une part, et les ambassadeurs et les bénévoles de l'AIACE-BE, d'autre part, est d'une grande utilité. L'application du règlement sur la protection des données peut être une source de complications, mais des réflexions sont menées en vue d'une simplification.

Sarah Ironside indique qu'il existe au PMO une équipe qui accompagne préventivement les personnes en situation de maladie grave, de dépendance et de handicap. La reconnaissance de maladie grave est accordée pour une durée de cinq ans et son renouvellement doit être demandé trois mois à l'avance. Des examens de suivi sont nécessaires pour l'analyse de l'évolution de la maladie. Le taux de remboursement de 100 % n'est applicable qu'aux frais directement liés à la maladie grave, les autres frais étant remboursés au taux standard.

Cezary Proficz souligne les avantages qu'offre PMO Mobile en assurant la portabilité des applications existantes (et notamment des demandes de remboursement). Il annonce également certaines nouveautés, telles que la possibilité de faire les déclarations de vie par smartphone et d'adapter les fonctionnalités à la demande pour chaque utilisateur. Le PMO.6 cherche des volontaires pour tester les applications et offrira un accompagnement lors de la prise en mains. Le retour d'informations en provenance des utilisateurs permettra

d'améliorer et de valider les nouvelles applications. Des guides simplifiés seront mis à disposition sur le site de l'AIACE.

Christian Roques se réjouit à son tour de la bonne coopération entre le PMO et l'AIACE-BE. Il s'agit d'une relation de long terme et un nouvel accord sera signé bientôt. Le rapport sur les pensions est en cours de finalisation et sera communiqué à l'AIACE. Ce rapport, qui est prévu par le Statut, a pour objet d'analyser la charge budgétaire et d'évaluer l'équilibre actuariel. La situation n'inspire aucune inquiétude et l'instauration d'un prélèvement sur les pensions n'est pas envisagée actuellement.

Au cours de l'échange qui suit, **la Présidente** propose une «joint venture» avec le PMO en vue de résoudre les problèmes que pose la numérisation croissante et suggère la création d'un point de contact. Sarah Ironside propose ses services à cet effet. Une participante estime que le «tout-au-numérique» est une source de dangers et juge qu'il importe de garder une dimension humaine. «Teams after EC» est un réseau virtuel, mais il convient de favoriser les rencontres entre personnes. Une participante demande que des «sessions de rattrapage» soient prévues pour celles et ceux qui sont partis à la retraite pendant la période du Covid et n'ont pu bénéficier d'un séminaire de départ en présentiel. **La Présidente** précise que l'Association gardera une communication sur papier et continuera à organiser des assemblées générales physiques.

Les membres de l'Administration répondent ensuite à diverses questions émanant de l'Assemblée.

Alexander Gember-Wiesike fait observer que la numérisation concerne tous les domaines de la vie. La communication sur papier demeure une possibilité, mais chacun doit essayer de se former aux outils informatiques. Des explications seront données concernant l'accès au Help-desk et au fonctionnement de Sysper. **Sarah Ironside** confirme qu'il existe une liste des maladies graves, mais précise que, dans certains cas (maladies dégénératives, neurologiques, cardiaques), la décision est laissée à l'appréciation du Médecin conseil. Parfois, la reconnaissance de maladie grave n'est accordée que pour un an. En tant qu'assureur, le PMO doit en effet pouvoir suivre l'évolution de la maladie, ce qui est dans l'intérêt des affiliés. **Felipe Moreno Madrid** précise que, si les séminaires de préparation à la retraite se sont déroulés en vidéo pendant la période du Covid, les équipes de la DG HR sont toujours disponibles pour répondre aux questions individuelles.

Alexander Gember-Wiesike reprend la parole pour indiquer que l'application PMO Mobile peut être installée non seulement sur les smartphones, mais également sur les tablettes. Un retour à la communication sur papier est toujours possible. En ce qui concerne les remboursements spéciaux au titre de l'article 72, paragraphe 3, du Statut (frais à la charge de l'affilié, cumulés sur douze mois, dépassant la moitié de la pension de base moyenne), le système actuel ne prévient plus automatiquement l'affilié quand le seuil de 50 % est atteint. En effet, une architecture informatique qui permettrait cette information serait excessivement complexe et coûteuse. Cette situation pourrait changer dans quelques années, après la mise en place d'une nouvelle plateforme. L'application Itsme ne peut être utilisée pour accéder au RCAM en ligne : le passage par EU-Login reste obligatoire. Des discussions sont menées pour associer le RCAM au système informatique des mutuelles belges.

3. Assises internationales (en présence de Madame D. Deshayes, Présidente de l'AIACE)

Mme Deshayes ne pouvant être présente, ce point est retiré de de l'ordre du jour.

4. Rapport d'activité septembre 2022-février 2023

- **Gilbert Lybaert** indique que le nombre de membres s'élevait à 5.191 au 31 décembre 2022.
- En ce qui concerne la révision des DGE, et notamment des plafonds de remboursement, **Pierre Blanchard** constate que le taux d'inflation belge a été de l'ordre de 12 % en 2022 et que les plafonds fixés en 2007 ne sont plus du tout adaptés. Il précise que seuls les actifs disposent du droit de vote au CGAM (comité de gestion) et que la question des remboursements n'a pas encore été abordée. En raison des pressions budgétaires actuelles, l'Administration ne se montre pas favorable à un relèvement des plafonds. Aux participants ayant fait état d'honoraires particulièrement élevés réclamés par certains spécialistes, **M. Blanchard** répond que le RCAM fait référence aux prix de l'INAMI et que ses finances doivent toujours rester en équilibre. Le taux normal de remboursement est de 85 %, mais le RCAM peut, dans certains cas, estimer qu'il y a excessivité et fixer ses propres plafonds. Dans un tout autre domaine, M. Blanchard rappelle que l'AIACE-BE a soutenu une veuve de fonctionnaire dans un recours contre l'article 20 de l'annexe VIII du Statut.

5. Méthode

Félix Gérardon constate que 2022 a été une année particulière, marquée par une actualisation intermédiaire et par le dégel des 2,5 % suspendus depuis 2020, ce qui a rétabli le parallélisme avec les fonctions publiques nationales. Toutefois, l'inflation a provoqué une perte de pouvoir d'achat de 3,9 % dans les fonctions publiques nationales, que nous subissons également. Une nouvelle actualisation intermédiaire est possible en 2023 si le seuil de 3 % est à nouveau dépassé (ce qui serait constaté lors de la réunion du GT «Rémunérations» qui aura lieu en avril).

6. Finance

- **Présentation des comptes pour l'exercice 2022**
Le Trésorier de l'AIACE-BE, **Christian Waeterloos**, présente et commente un certain nombre de tableaux : Recettes et dépenses (faisant ressortir un léger excédent des dépenses), Chiffres significatifs, Évolution de la situation financière.

- **Rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice et décharge**
Le commissaire aux comptes, **René Cap**, déclare qu'il n'a aucune observation à formuler et donne décharge. Il félicite le Trésorier pour la qualité de son travail. M. Waeterloos adresse à son tour ses remerciements à M. Cap.
- **Présentation du budget 2023 et de la réserve**
En retenant comme hypothèses de travail un nombre de 5300 membres et un taux d'inflation de 10 à 12,5 %, le budget 2023 est en équilibre.

7. Question time

La quasi-totalité des questions ayant été posées lors de l'intervention des représentants de l'Administration et du PMO, les réponses ont été regroupées au point 2.

8. Divers

La Présidente rappelle que les questions les plus importantes pour l'avenir ont trait au respect des droits spécifiques des Anciens. **Pierre Blanchard** indique que le nombre de pensionnés (ayants droit compris) s'élève à 28.000, mais que les Services sociaux manquent de moyens, d'autant qu'ils doivent également prendre en charge désormais les pensionnés des plus de 50 agences de l'UE. Il convient cependant de noter que la Commission a décidé de recruter trois assistantes sociales supplémentaires pour faire face à ce surcroît de travail. En ce qui concerne l'avenir des pensions, Pierre Blanchard note que ces dernières représentent pratiquement le tiers du budget de fonctionnement, ce qui suscite un certain mécontentement auprès des États membres. Dans l'état actuel des choses, la plupart des nouveaux collègues n'arriveront cependant pas à un taux de pension de 70 % (qui suppose une carrière de 39 ans). Invité à prendre la parole par la Présidente, **Franco Rinaudo**, Trésorier de l'AIACE, estime que les problèmes liés à l'assistance sociale revêtent une importance croissante et qu'une partie des dépenses légales devrait être mise en réserve. **La présidente** adresse ensuite les remerciements de l'AIACE-BE à **Philippe Loir** pour le travail accompli en tant que responsable de l'action sociale et la salle lui fait une «standing ovation». M. Loir prend la parole pour souligner une fois de plus la qualité de la coopération avec les Services sociaux et le personnel du PMO.

9. Résultats des élections

Peter Zangl, Président du Bureau électoral, donne lecture des résultats:

- nombre d'électeurs ayant exprimé un vote: 1.104
- nombre d'électeurs ayant voté par courrier: 1.009
- nombre d'électeurs ayant voté à l'Assemblée générale: 95
- nombre de bulletins de vote valables: 1.047
- nombre de bulletins nuls: 57
- nombre total de votes émis: 7.270

Sont élus :

En tant que membres titulaires

Raffaella Longoni	838 votes
Pierre Blanchard	811 votes
Monique Théâtre	786 votes
Gilbert Lybaert	526 votes
Eliane van Tilborg	516 votes
Hélène Chelmis	450 votes
Nadine Wraith	445 votes
Alan Hick	399 votes
Dominique Dedeken	366 votes

En tant que membres suppléants

Brigitte Raus	313 votes
Nicole Hankart	310 votes
Christel Schilliger-Musset	295 votes
Brigitte Pretzenbacher	285 votes
Félix Gérardon	266 votes

M. Zangl adresse ses remerciements aux membres du Bureau électoral et aux personnes qui ont participé au vote, ainsi qu'à Nadine Wraith pour son travail d'organisation.

Après avoir remercié les représentants de la DG HR et du PMO qui ont assisté à l'Assemblée générale, **la Présidente** invite les participants au cocktail offert par l'Association dans les salons attenants à la salle de réunion.

Nadine Wraith,
Secrétaire générale

Raffaella Longoni,
Vice-présidente